



MUNICIPALITÉ DE PRANGINS

AU CONSEIL COMMUNAL
DE PRANGINS

Préavis No 71/93

Concerne : Demande de crédit de Fr. 251'860.-- pour la réfection de l'étanchéité du préau supérieur et de la toiture du collège de "La Combe - Les Places ", première étape de construction.

Municipal responsable : M. Heinrich SCHWEGLER

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. PREAMBULE

Lors de la construction du collège de "La Combe - Les Places " et de la salle de gym, le préau supérieur, qui est en même temps la toiture de la salle de gym, a été pourvu de cinq blocs de pavés en verre pour apporter un supplément de lumière. Malheureusement, l'étanchéité autour de ces cinq verrières n'a pas résisté longtemps. A plusieurs reprises, il y a eu des infiltrations d'eau dans la salle de gym. Les joints ont été refaits plusieurs fois, la dernière fois en 1987.

L'automne dernier, une quantité importante d'eau s'est à nouveau infiltrée dans la salle de gym à travers cette toiture. La Municipalité a alors pris la décision de faire refaire complètement l'étanchéité.

Vu l'urgence de ces travaux et étant dans l'impossibilité de fermer la salle de gym pour plusieurs mois, la Municipalité a jugé utile de ne pas attendre une décision du Conseil communal concernant l'octroi du crédit nécessaire et a fait exécuter ces travaux le plus rapidement possible. Toutefois, le municipal responsable a annoncé oralement, lors de la séance du Conseil communal du 25 novembre 1992, ces travaux à entreprendre d'un montant de quelque Fr. 150'000.-- (évaluation).

2. Description des travaux de l'étanchéité de la toiture de la salle de gym (déjà exécutés)

Pour permettre d'entreprendre ces travaux, il était indispensable de couvrir tout le préau. Les pavés en béton ont été enlevés, ainsi que la couche de l'étanchéité existante. Pour éviter au maximum de nouvelles infiltrations, nous avons fait supprimer les blocs en pavés de verre. Ces ouvertures ont été couvertes avec des tôles d'une épaisseur de 20 mm. La nouvelle étanchéité "Multifoam" a ensuite été projetée sur la dalle et les plaques en tôle. Ce procédé a l'avantage par rapport à une étanchéité "multi-couches" d'adhérer parfaitement à tous les types de supports. En cas de perforation, tout cheminement de l'eau est impossible. Autre avantage, la couche de 80 mm projetée augmente sensiblement l'isolation thermique de cette toiture. Comme pour les autres procédés d'étanchéité, une garantie de 10 ans est donnée. Le "Multifoam" est recouvert par un géotextile de 150 gr./m² et une couche de 5 cm de gravier. Les pavés en béton d'une épaisseur de 7 cm ont été posés sur une couche de 3 cm de gravillons. En enlevant les anciens pavés, une partie a été ébréchée et n'aurait pas pu être réutilisée. Pour des raisons d'homogénéité, nous avons préféré utiliser des pavés neufs pour toute la cour. Les anciens ont été vendus.

3. Réfection de l'étanchéité de la toiture du collège de "La Combe - Les Places"

L'étanchéité de la toiture de la partie du collège construite en 1976 est à refaire complètement.

Description de ces travaux (encore à exécuter) :

Dépose et évacuation du gravier, arrachage et évacuation de l'étanchéité existante (partiellement), préparation du support, projection de la nouvelle étanchéité (même procédé comme pour la toiture de la salle de gym), raccord des ferblanteries, fourniture et pose de gravier sur un géotextile.

4. COUT DE L'OPERATION

a) Toiture de la salle de gym :

Location, montage et démontage d'échaffaudages	Fr. 42'660.--
Etanchéité "Multifoam"	Fr. 61'000.--
Fourniture et pose de tôles oxycoupées	Fr. 4'440.--
Démolition et construction de la cour	Fr. 59'380.--
Total	Fr. 167'480.--
./. vente des anciens pavés (700 m ² à Fr. 11.--)	Fr. 7'700.--
Total des travaux déjà exécutés	Fr. 159'780.--
	=====
	./.

b) Toiture du collège :

Travaux d'évacuation et de préparation, fourniture et pose de la nouvelle étanchéité et du gravier, raccord des ferblanteries	Fr. 84'080.--
Divers et imprévus	<u>Fr. 8'000.--</u>
Total des travaux encore à exécuter	Fr. 92'080.-- =====
Total du crédit pour les deux chantiers	Fr. 251'860.-- =====

Les travaux d'étanchéité de la toiture du collège seront entrepris dès l'acceptation du crédit nécessaire. Il est prévu de n'enlever qu'une partie de l'étanchéité existante. Si la totalité devait être enlevée, il y aurait une plus-value d'environ Fr. 23'000.-- à rajouter au montant ci-dessus.

Les travaux de réfection de l'intérieur de la salle de gym sont payés par notre assurance dégâts d'eau.

5. CONCLUSIONS

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Prangins

vu le préavis municipal No 71/93 concernant la réfection de l'étanchéité du préau supérieur et de la toiture du collège de "La Combe - Les Places", première étape de construction,

lu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,

attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

Décide

1/ d'adopter le préavis No 71/93 concernant la réfection de l'étanchéité du préau supérieur


et de la toiture du collège de "La Combe - Les Places", première étape de construction,

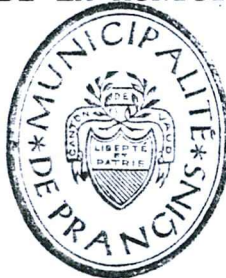
- 2/ de financer cette opération dans le cadre des autorisations générales d'emprunter, d'un total de Fr. 32'000'000.-- accordées par le Conseil communal, sous réserve du préavis de la Commission des Finances,
- 3/ de porter au budget de fonctionnement durant 10 ans la somme de Fr. 25'000.-- par année au titre d'amortissement de l'ouvrage.

Ainsi délibéré en séance de Municipalité du 19 avril 1993, pour être soumis au Conseil communal de Prangins.

• AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic


J.-P. Frutiger



Le secrétaire

p.o. 
A. Badel

Annexe : 1 plan de situation

Bernard Schenk
ING-GEOMETRE OFFICIEL
1260 NYON
TELEPHONE (022) 61 88 40

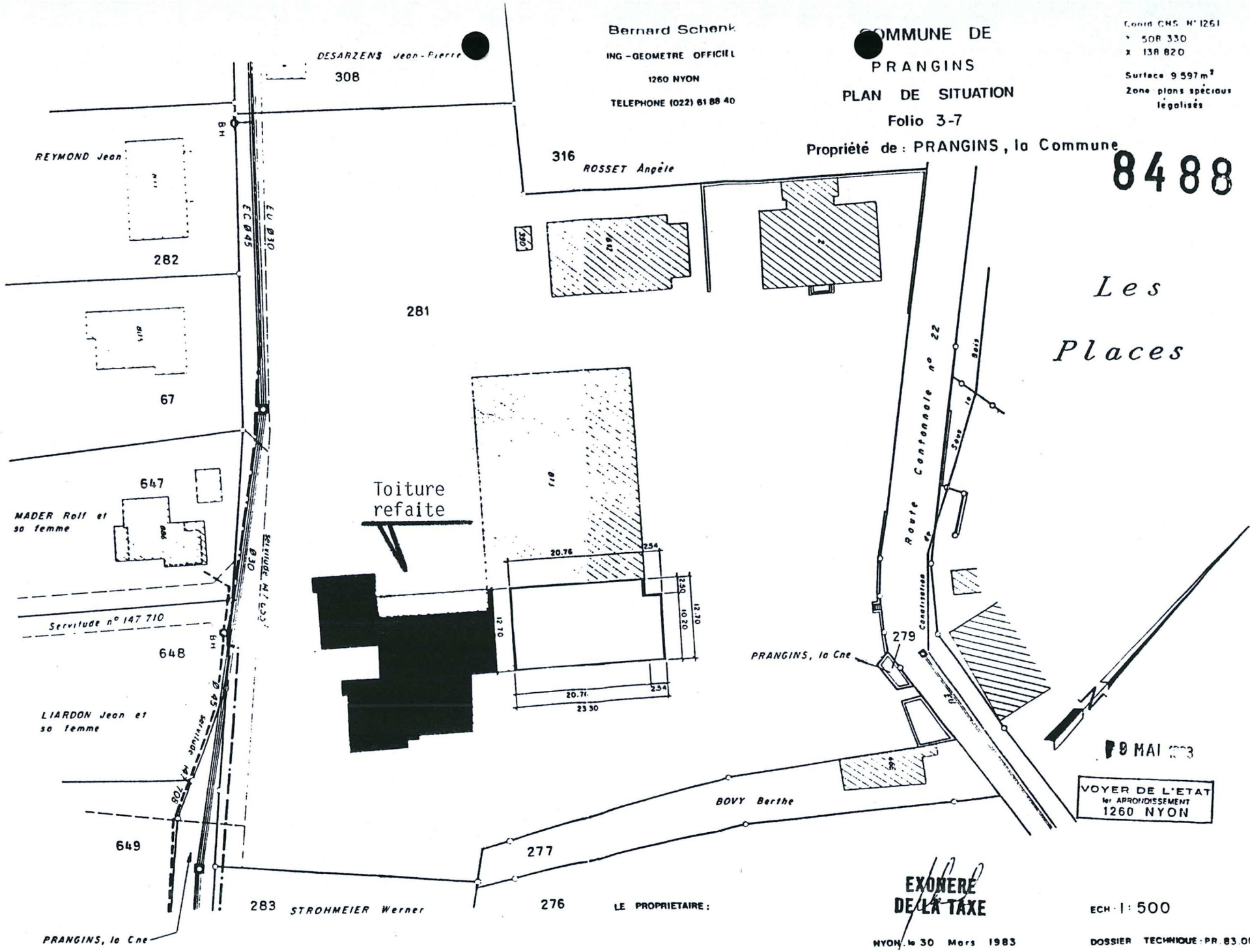
COMMUNE DE
PRANGINS
PLAN DE SITUATION
Folio 3-7

Couleur CMS N° 1261
Y 50R 330
X 13R 820
Surface 9 597 m²
Zone plans spéciaux
légalisés

Propriété de : PRANGINS, la Commune

8488

Les
Places



10 MAI 1983

VOYER DE L'ETAT
par ARRONDISSEMENT
1260 NYON

EXONERE
DE LA TAXE

NYON le 30 Mars 1983

ECH: 1:500

DOSSIER TECHNIQUE: PR. 83.004